



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 6 avril 2021 à 20:00 heures à huis clos.

Le Ministère rappelle, que les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*.

Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance a lieu en videoconférence (Zoom) Les personnes participantes sont les suivantes :

Jessika Lacombe, mairesse, les conseillères et conseillers suivants, Rock Côté, André Mercier, Mélissa Turgeon, Patricia Dubois, Carl Croteau et Claude Blais.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Ghislaine Leblanc.

NO-2021-03-044

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2021 tel que lu par Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Abat-poussière liquide, balayage de rues, matériaux granulaires, machinerie relative à des travaux de voirie, fauchage, débroussaillage 2021
5. Programme d'aide à la voirie locale-Réfection de la Route Roy
6. Dépôt des états financiers 2020
7. Adhésion au programme de gestion des mesures d'urgence Connexion-Citoyen-211
8. Traitement des gros rebuts au centre de tri de Services sanitaires Denis Fortier

9. Redistribution des redevances à l'élimination-critère de performance pour la gestion de la matière organique
10. Décentralisation des soins de santé
11. Relais pour la vie
12. Avril est le Mois de la jonquille
13. Soutien de la municipalité au recensement
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de question(s)
17. Levée de la séance

Que le point *Varia* reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2021-04-045 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2021-04-046 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mars 2021, totalisant 69 422.40\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 09 à 12, totalisant 6 346,08\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration générale	4 319.45\$
Déneigement	23 097.25\$
Eau potable	314.48\$

Hygiène du milieu	6 764.93\$
Remises gouvernementales	2 324.71\$
Quote-parts MRC	29 561.50\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de mars 2021.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-04-047 **ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE,
BALAYAGE DE RUES,
FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE
MATÉRIAUX GRANULAIRES ET
MACHINERIE RELATIVE À DES
TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

Attendu que la municipalité souhaite, comme lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M.;

Attendu qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2018;

Attendu que le règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle a été adopté le 3 décembre 2018 et qu'avis de promulgation a été émis le 4 décembre 2018;

Attendu que la Municipalité peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu qu'au cours de l'année 2020 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires ont été nécessaires pour la

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2020.

NO-2021-04-050 **ADHÉSION AU PROGRAMME
DE GESTION DES MESURES
D'URGENCE CONNEXION-CITOYEN
211**

Considérant la proposition de services afin de répondre aux besoins de notre municipalité, en matière d'information et de référence communautaire et de gestion des mesures d'urgences;

Considérant que le 211 offre une ligne d'information et de référence, 70 heures par semaine, 7 jours sur 7, 24/7, 365 jours par année, accessible par le Web, le clavardage et le téléphone;

Considérant que le 211 peut devenir un collaborateur clé pour les équipes en sécurité civile;

Considérant que lors de mesures d'exception, le 211 par son positionnement régional, être en mesure de capter toute une série de besoins et d'enjeux et de les documenter pour aider les équipes à prendre des décisions sur les services communautaires et en agissant comme catalyseur des demandes, il peut dégager tout le volet communication pour gérer le flux spontané provenant de la population touchée;

Pour ces raisons,

Il est proposé par : MÉLISSA TURGEON

Appuyé par : PATRICIA DUBOIS

Et résolu que le Conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande désire adhérer au programme de gestion des mesures d'urgence *Connexion-Citoyen* offert par l'organisme à but non lucratif *211* au montant de 1\$ par habitant, par année, avec une première année de déploiement gratuite effective au moment de la signature et délègue la responsabilité à la directrice générale afin de signer les protocoles spécifiques.

ADOPTÉE

NO-2021-04-051 **TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU
CENTRE DE TRI DE SERVICES
SANITAIRES DENIS FORTIER**

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de Services sanitaires Denis Fortier nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 2 juin 2021 prochain. Le prix est de 116,75\$/tonne

métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus les taxes.
(TPS-TVQ)

À cet égard, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par MÉLISSA TURGEON et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme Services sanitaires Denis Fortier, le traitement de nos rebuts lors de la journée du 2 juin 2021. Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 29 mars 2021.

ADOPTÉE

NO-2021-04-052

**REDISTRIBUTION DES REDEVANCES
À L'ÉLIMINATION-CRITÈRE DE
PERFORMANCE POUR LA GESTION
DE LA MATIÈRE ORGANIQUE**

Attendu que les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur plan de gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

Attendu que le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations règlementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du programme de redistribution des redevances à l'élimination;

Attendu qu'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/50 en 2020;

Attendu que les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

Attendu que cette redistribution représente un financement d'environ 425 000\$ annuellement et que l'impact budgétaire d'une modification au programme de redistribution doit pouvoir être planifié adéquatement;

En conséquence, il est proposé par ANDRÉ MERCIER, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans et ce, avant l'adoption des budgets 2021:

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande maintient que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance;

Que cette résolution soit expédiée à :

M. Benoît Charrette, Député des Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;
Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;
M. François Jacques, Député de Mégantic;
M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud;
M. Jacques Demers, Président de la FQM;
Mme Suzanne Roy, Présidente de l'UMQ;
Mme Sonia Gagné, Présidente de RECYC-QUÉBEC.

ADOPTÉE

NO-2021-04-053

**DÉCENTRALISATION DES
SOINS DE SANTÉ**

Considérant que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

Considérant que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

Considérant que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre MRC;

Considérant que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

Considérant que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

Considérant que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été soit;

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

Considérant que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

En conséquence, il est proposé par MÉLISSA TURGEON, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu unanimement :

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

De demander au gouvernement d'étudier les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

ADOPTÉE

NO-2021-04-054 DON RELAIS POUR LA VIE

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 200,00\$ pour le *Relais de la vie* au nom de la Société canadienne du cancer. Il y a une collecte de don cette année. Vu la Covid-19, le *Relais pour la vie* n'aura pas lieu pour respecter les consignes sanitaires et la distanciation.

Madame Solanges Thibault et monsieur André Mercier remettrons les dons personnellement à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**NO-2021-04-055 AVRIL EST LE MOIS DE LA
JONQUILLE**

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2020, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

Il est, **en conséquence**,

Il est proposé par CARL CROTEAU

Appuyé par ANDRÉ MERCIER

Et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**NO-2021-04-056 SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ AU
RECENSEMENT**

Il est proposé par : MÉLISSA TURGEON

Appuyer par : ROCK CÔTÉ

Qu'il soit résolu que :

Le Conseil de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE

NO-2021-04-057 CORRESPONDANCE

Covid-19-vaccination

NO-2021-04-058 VARIA

Féliciter Simon Côté pour le bel entretien de la patinoire cet hiver. Les utilisateurs ont bien apprécié la qualité de la glace.

Aussi, il serait nécessaire de remplacer la porte d'entrée au bout de l'édifice située près de la patinoire vu son état de vétusté.

NO-2021-04-059 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

NO-2021-04-060 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 21.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.